SPPUQTR
Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 26 février 2026 (PV-CX716)
12h
Local 1119 pavillon Ringuet

Présences
Professeur Pier-Luc Lajoie, président
Professeure Mariane Gazaille, vice-présidente aux relations de travail (VPRT)
Professeur Marc Beauregard, vice-président aux affaires syndicales (VPAS)
Professeure Chloé Fortin Bergeron, vice-présidente aux affaires universitaires (VPAU)
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)
Professeur Philippe Caron, trésorier
Mme Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Absence
Professeure Lyne Cloutier, secrétaire

Pier-Luc Lajoie préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire de réunion.

CX716-26-02-2026-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 février (CX715)
4. Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs
5. Correspondance et information
6. Chantier sur les structures de gestion académique
7. Enjeux CRT
    1. Bureaux des professeurs
    2. Nomination de professeur associé
8. Affaires budgétaires
    1. Prime aux officiers
    2. Taux de la cotisation syndicale 2026-2027
    3. Budget 2026-2027
9. Projets d'ordres du jour
    1. Conseil syndical du 12 mars 2026
    2. Assemblée générale du 26 mars 2026
10. Rapport des membres du comité exécutif
    1. Secrétariat
    2. Trésorerie
    3. VPSC
    4. VPAU

5. VPAS
6. VPRT
7. Présidence

11. Questions diverses
12. Date de la prochaine réunion régulière : 19 mars 2026
13. Clôture de la réunion

CX716-26-02-2026-01 Ouverture de la réunion

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits. Le quorum étant constaté, le président souhaite la bienvenue aux collègues.

CX716-26-02-2026-02 Adoption de l'ordre du jour

La présidence de la réunion présente l'ordre du jour de la réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 716e réunion du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

CX716-26-02-2026-03 Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 février 2026 (CX715)

PV-CX715-12-02-2026

La présidence de la réunion présente le procès-verbal de la 715e réunion du comité exécutif tenue le 12 février 2026.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 715e réunion du comité exécutif tenue le 12 février 2026.

Adoptée à l'unanimité.

CX716-26-02-2026-04 Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs

La présidence de la réunion parcourt les sujets figurant aux affaires découlant.

CX716-26-02-2026-05 Correspondance et information

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CX716-26-02-2026-06 Chantier sur les structures de gestion académique

La VPAU assure le suivi des travaux liés au chantier.

L'équipe de déploiement a retiré l'exigence que le candidat doyen obtienne une majorité professorale pour pouvoir être recommandée par le comité de sélection. La VPAU pourra déposer à la prochaine réunion du comité un scénario de désignation du doyen.

Lors de la séance de négociation, le 26 février 2026, il a été question de l'imputabilité du doyen, ainsi que les consultations de l'administration les 11, 17 et 23 mars.

Les membres du comité exécutif échangent sur un plan d'action à mettre en branle pour la suite des travaux. Un résumé des travaux sera présenté au conseil syndical du 12 mars 2026, puis à l'assemblée générale le 26 mars 2026. Il est décidé d'organiser une séance d'information et de discussion le jeudi 19 mars 2026.

CX716-26-02-2026-07 Enjeux CRT

1. **Bureaux des professeurs**

   Le VPAS partage une demande de l'employeur pour accommoder les besoins en bureaux de professeur.es en dépit de l'article 23.04 de la convention collective. Il indique que des professeur.es nouvellement embauché.es n'ont pas de bureau ou ont obtenu un bureau loin de leur département respectif.

   Les membres du comité exécutif échangent sur la situation. Le Syndicat communiquera ses préoccupations et ses demandes en tant que préalables à toute discussion sur des accommodements.

   Le sujet fera l'objet de discussions lors de la prochaine négociation pour le renouvellement de la convention collective.

   Les membres du comité exécutif discutent de la possibilité d'obtenir des allocations de remboursements des frais d'internet résidentiel pour l'ensemble des professeur.es, ainsi que l'obtention d'un montant forfaitaire pour le télétravail.

2. **Nomination de professeur associé**

   Le VPAS a été informé qu'un département se prépare à nommer Professeur associé M. Hussein Ibrahim, actuel directeur du Centre national intégré du manufacturier intelligent (CNIMI) au campus de Drummondville.

   Or, la convention prévoit à l'article 1.12 que le professeur associé « n'est pas à l'emploi de l'Université et par conséquent ne bénéficie d'aucun des droits reconnus aux professeurs par cette convention. »

   Après discussion, les membres du comité exécutif sont disposés à convenir d'une lettre d'entente.

CX716-26-02-2026-08 Affaires budgétaires

1. **Prime aux officiers**

   Le président revient sur les discussions tenues à la réunion du conseil syndical du 5 février 2026 (*PV-CS376-05-02-2026-07.1*). Il indique en avoir discuté avec ses homologues de différents syndicats. Le SPPUAC accorde 40 000 $ pour les cinq officiers de l'exécutif, le SGPPUM et l'APPENAP sont en discussion à ce sujet, le SPPUL et le SPPUS accorde déjà des montants pour leurs officiers.

   La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

   CONSIDÉRANT l'importance de reconnaitre et de valoriser le travail des officiers et des officières du Syndicat;
   CONSIDÉRANT l'article 3.15 de la convention collective 2022-2027 relatif aux dégagements octroyés aux officiers syndicaux ;
   CONSIDÉRANT l'annexe H de la convention collective 2022-2027 relatif aux dégagements et primes octroyés aux directions départementales ;
   CONSIDÉRANT la *Règle 6 régissant l'attribution des dégagements pour activités syndicale*;
   CONSIDÉRANT la situation financière du Syndicat ;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil syndical de recommander à l'assemblée générale du Syndicat d'octroyer des primes aux officiers du Syndicat, tel que détaillé en annexe à la présente résolution, et d'intégrer ces primes au budget 2026-2027.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

La VPSC se joint à la réunion.

2. Taux de la cotisation syndicale 2026-2027

Le trésorier indique que le budget 2026-2027 a été préparé en considérant la baisse du taux de cotisation syndicale à 1,25 % de la rémunération. Il rappelle la présentation préliminaire du budget 2026-2027 faite à la réunion du conseil syndical du 5 février 2026 (*PV-CS376-05-02-2026-07.2*).

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2026 ;
CONSIDÉRANT la prévision des produits et des charges pour l'année 2026-2027 ;
CONSIDÉRANT la résolution PV-AG169-27-03-2025-06.1 fixant la cotisation syndicale à 1,5 % pour l'année 2025-2026 ;
CONSIDÉRANT les surplus dégagés au Fonds de défense professionnelle ;
CONSIDÉRANT les explications du trésorier ;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander à l'assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) d'établir à 1,25 % la cotisation syndicale de l'ensemble de la rémunération versée selon la convention collective des professeurs et des professeures pour l'année 2026-2027.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

3. Budget 2026-2027

Le trésorier rappelle qu'une version préliminaire du budget 2026-2027 avait été présentée à la réunion du comité exécutif du 29 janvier 2026 (*PV-CX714-29-01-2026-09*).

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2026 ;
CONSIDÉRANT le taux de cotisation syndicale de 1,25 % ;
CONSIDÉRANT la prévision des produits et des charges pour l'année 2026-2027 ;
CONSIDÉRANT les explications du trésorier ;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil syndical de recommander à l'assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) d'adopter le budget 2026-2027.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CX716-26-02-2026-09 Projets d'ordre du jour

1. **Conseil syndical du 12 mars 2026**

Le président présente le projet d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 12 mars 2026.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion (CS377)
4. Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique
5. Révision des Statuts (vote)
6. Affaires budgétaires (votes)
    1. Prime aux officiers
    2. Taux de la cotisation syndicale
    3. Budget 2026-2027
7. Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale du SPPUQTR du 26 mars 2026 (vote)
8. Tribune des délégué.es
9. Rapport du comité des relations de travail
10. CIRRAC – Entente de principe – Politique de financement du RRUQ
11. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 5 février 2026 (PV-CS376)
12. Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs
13. Dépôt de documents
    1. Procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX714 à PV-CX715)
14. Questions diverses
15. Date de la prochaine réunion régulière : 23 avril 2026
16. Clôture de la réunion

2. **Assemblée générale du 26 mars 2026**

Le président présente le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale du 26 mars 2026.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 170e assemblée générale
5. Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique
6. Révision des Statuts (vote)
7. Affaires budgétaires (votes)
    1. Taux de la cotisation syndicale 2026-2027
    2. Budget 2026-2027
8. Élections au comité exécutif du SPPUQTR (scrutin électronique)
    1. Vice-présidence aux relations de travail
    2. Vice-présidence aux services à la collectivité
    3. Secrétariat
    4. Trésorerie
    5. Procédure du scrutin
9. Rapport du comité exécutif pour l'année 2025-2026 (dépôt)
10. Questions diverses
11. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
12. Résultats du scrutin
13. Clôture de l'assemblée

CX716-26-02-2026-10 Rapport des membres du comité exécutif

1. **Secrétariat**

   (absente)

   a. La secrétaire a fait parvenir aux membres du comité exécutif un résumé de l'entente de principe pour la révision de la *Politique de financement du RRUQ*, telle que présentée lors de la réunion du CIRRAC tenue le 13 février 2026.

2. **Trésorerie**

   a. Préparation du budget 2026-2027 et du taux de la cotisation syndicale;
   b. Travail en cours concernant la migration des courriels Fastmail vers Outlook – Microsoft 365;
   c. Vigie de l'état des finances de l'UQTR.

3. **Vice-présidence aux services à la collectivité**

   a. 18 février : Réunion du comité bipartite a eu lieu; une autre rencontre sera nécessaire pour faire une simulation fondée sur la base du concours de dégagement. Les membres du comité ont confirmé les paramètres à considérer pour effectuer l'extraction des données qui seront utilisées pour faire ces analyses. 24 février 2026 : Réunion du comité des services à la collectivité. Échange sur la proposition de modifications aux Statuts concernant le comité (mandat et composition), qui a reçu un accueil favorable. Les membres ont souligné l'importance pour le Syndicat de maintenir des liens étroits avec l'Association des professeurs retraités. Le souper-hommage aux professeur.es retraités de 2025 est en planification.
   b. Au printemps 2025, l'entente convenue entre le Syndicat et la Fondation de l'UQTR concernant les bourses universitaires est arrivée à échéance. Des discussions sont en cours pour procéder à un renouvellement.

4. **Vice-présidence aux affaires universitaires**

   a. 19 février : Réunion du comité de déploiement. Il a principalement été question du processus de nomination des doyens, puis de la présentation du document amendé portant sur les vices-doyens.
   b. 23 février : Rencontre préparatoire avec les professeur.es membres du conseil d'administration;
   c. 26 février : Rencontre avec l'équipe Chantier, précédée d'une séance de négociation.

5. **Vice-présidence aux affaires syndicales**

   a. Approbation de tâches par assemblée départementale (*PV-CX713-15-01-2026-08.5*.c)
      - ➢ Une personne professeure s'est fait refuser ses pourcentages de pondération pour ses éléments de tâche bien que les politiques aient été respectées.
        - ✓ Multiples rencontres avec l'employeur pour gérer la prochaine approbation des tâches en département.

   b. Climat délétère dans deux départements (*PV-CX714-29-01-2026-12.5.a*)
      - ➢ Des comportements inappropriés et répétitifs ont été rapportés. Lenteur d'intervention de l'employeur
        - ✓ Demandes de l'employeur quant à la collaboration du SPPUQTR pour l'aider à gérer ces situations.

   c. Surcharge de travail - enquêtes de l'employeur (*PV-CX715-12-02-2026-08.5.a*)
      - ➢ Des professeurs ont dû investir des heures pour se défendre pendant une enquête exhaustive en 2021.

- ✓ En attente d'un retour de l'employeur.

d. Direction par directeur venant d'un autre département (*PV-CX715-12-02-2026-08.5.b)*
   - ➢ Le Syndicat a demandé une évaluation du premier cas de direction par une direction hors département.
     - ✓ Le SPPUQTR va ajouter une exigence d'expérience à l'article 1.21 e) lors de la prochaine négociation.

e. Interprétation de l'article 10 de la convention collective et non-respect de l'article 10 de la convention collective (*PV-CX715-12-02-2026-08.5.c*).
   - ➢ L'employeur refuse diverses utilisations de cours en surplus de tâche. L'employeur ne respecte pas le droit des professeurs d'inscrire leur tâche dans leur formulaire et de la soumettre telle quelle à l'assemblée départementale (amendement au grief).
     - ✓ Négociations et entente de principe le 9 février. Dépôt d'une autre proposition syndicale le 10 février.
     - ✓ En attente de l'employeur.

f. Bureaux
   - ➢ L'employeur réclame la permission de passer outre l'article 23.04 a) qui prévoit un bureau privé à chaque professeur.
     - ✓ Une rencontre est prévue avec l'employeur pendant laquelle le SPPUQTR va communiquer ses préoccupations et ses demandes, en tant que préalables à toute discussion sur des accommodements.

g. Statut de professeur associé
   - ➢ L'employeur veut entériner la nomination à titre de professeur associé un cadre à l'emploi de l'UQTR. En contravention avec l'article 1.12
     - ✓ Des discussions sont en cours au SPPUQTR à la lumière des enjeux et d'une opinion de notre procureur.

6. Vice-présidence aux relations de travail

a. Incivilité et droit de représentation *(PV-CX715-12-02-2026-08.6.b).*
   - ➢ Non-respect des procédures et atteinte à la dignité. Refus d'être accompagnée pour lecture du 1er rapport d'évaluation; non-respect des procédures et délais (art. 11 et 18.03); pressions et de traitements injustes (art. 5.03); refus d'accompagnement syndical (art. 18.03); atteinte à la dignité.
     - ✓ Demande de rencontre envoyée à la direction du Service des ressources humaines.
     - ✓ Dossier apporté en comité des relations de travail conjoint.

b. Évaluation 1er contrat – Report du vote et du dépôt auprès du vice-recteur *(PV-CX715-12-02-2026-08.6.c).*
   - ➢ À la suite du dépôt du Comité d'évaluation d'une professeure, l'assemblée départementale a reçue de nouvelles informations. L'assemblée départementale a reporté son vote. Le rapport d'évaluation ne pourra être remis au vice-recteur dans les délais prévus à la convention collective. L'assemblée départementale souhaiterait rencontrer la professeure. La professeure demande d'être accompagnée par le SPPUQTR. Le Syndicat ne peut accompagner ou représenter un.e professeur.e vis-à-vis des collègues.
     - ✓ Demande de rencontre envoyée à la direction du Service des ressources humaines.
     - ✓ Dossier apporté en comité des relations de travail conjoint.

c. Rattachement d'un cours (*PV-CX714-29-01-2026-12.8.d*)
   - ➢ Deux départements souhaitent rattacher un même cours à leur département respectif.

- ✓ Relancer le Département d'origine en vue de la fermeture ou non du dossier.

d. Allégations de communications non respectueuses et de propos vexatoires (*PV-CX715-12-02-2026-08.6.e)*
   - ➢ #1 : Un professeur aurait tenu des propos non respectueux et vexatoires à l'égard d'une direction départementale.
   - ➢ #2 : Nouvelles infos : commentaires à caractères sexuels et propos inadéquats dans le cadre d'un cours
     - ✓ Dossier apporté en comité des relations de travail conjoint.

e. Lettre d'entente relative au congé sans traitement d'un professeur (*PV-CX715-12-02-2026-08.6.h)*
   - ✓ Lettre d'entente signée.

f. Congé parental et évaluation (*PV-CX715-12-02-2026-08.6.f).*
   - ➢ Évaluation d'un professeur en congé parental. Le professeur ne désire pas prolonger son 1er contrat. Il souhaite être évalué.
     - ✓ Échanges avec l'administration;
     - ✓ Rencontre avec le professeur pour discuter des impacts possibles et de l'offre de l'administration (une année de prolongation plutôt que 2)

g. Annexe F Cours en ligne (PV-*CX714-29-01-2026-12.6.i)*
   - ➢ Des professeurs refusent de prendre des mandats de direction pédagogique par crainte de perdre leur priorité sur cours en ligne
     - ✓ Suivi pour demande de rencontre (en attente d'une date).

h. Imposition d'une directrice administrative (*PV-CX715-12-02-2026-08.6.k)*
   - ➢ Une directrice administrative est parachutée dans une clinique. Aucune consultation des directions pédagogiques.
     - ✓ Demande de suspension de délais.

7. **Présidence**
   a. Envoi d'une lettre cosignée par l'ensemble des présidences syndicales au recteur, M. Christian Blanchette, au vice-recteur au développement humain et organisationnel, M. Mathieu Desjardins, et à la présidente du conseil d'administration, Mme Johanne Hinse, pour protéger la confidentialité de la Protectrice universitaire.

La VPSC quitte la réunion.

CX716-26-02-2026-11 Questions diverses

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CX716-26-02-2026-12 Date de la prochaine réunion

La présidence de la réunion rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 19 mars 2026.

CX716-26-02-2026-13 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 13.

Pier-Luc Lajoie Président de la réunion	François Landry Secrétaire de la réunion

Annexe **Primes aux officiers**

	Unités	Montant par unité selon Annexe H	Total
Présidence	2,5	3 125 $	7 812,50 $
VPRT 1	2,5	3 125 $	7 812,50 $
VPRT 2	2,5	3 125 $	7 812,50 $
VPAU	2	3 125 $	6 250 $
VPVS	1,5	3 125 $	4 687,50 $
Secrétariat général	1,5	3 125 $	4 687,50 $
Trésorerie	1,5	3 125 $	4 687,50 $
Total	**14**		**43 750 $**

Justifications de la proposition

- Nombre d'unités (14) : déterminé en fonction des dégagements [années régulières (11/13) et de négociation (15)]
- Reflète une répartition plus étendue des responsabilités